

**Conseil de sécurité**

Distr. générale  
13 janvier 2006  
Français  
Original: anglais

---

**Communiqué officiel publié à l'issue de la 5345<sup>e</sup> séance  
(privée) du Conseil de sécurité**

**Tenue à huis clos au Siège, à New York,  
le vendredi 13 janvier 2006, à 11 h 30**

Conformément à l'article 55 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le communiqué suivant a été publié par les bons soins du Secrétaire général en lieu et place d'un procès-verbal :

« À sa 5345<sup>e</sup> séance, tenue à huis clos le 13 janvier 2006, le Conseil de sécurité a examiné la question intitulée « Rapports du Secrétaire général sur le Soudan ».

Comme suite à la décision prise à la 5344<sup>e</sup> séance, le Président, agissant en vertu de l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, a invité M. Jan Pronk, Représentant spécial du Secrétaire général pour le Soudan et chef de la Mission des Nations Unies au Soudan, et M. Salim A. Salim, Envoyé spécial de l'Union africaine pour les pourparlers de paix intersoudanais au Darfour, à participer à l'examen de la question.

Les membres du Conseil et MM. Jan Pronk et Salim A. Salim ont eu un échange de vues. »

